

FICHE DE POSTE N° 1A

CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE A MISSION DEPARTEMENTALE « MATERNELLE »

Type d'emploi	Poste ouvert préférentiellement aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF, option « enseignement en maternelle »
Établissement	Académie de Paris
Nature du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique à mission départementale/académique
Intitulé du poste	Conseiller pédagogique « maternelle »
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF. La pertinence de l'expertise dans le domaine de la maternelle sera appréciée lors du recrutement : formations, expériences professionnelles en maternelle, éventuellement attestée ou en voie d'être attestée par une option du CAFIPEMF.
Organisation du temps de travail	<p>Le ou la CP « maternelle » est totalement déchargé(e) de service d'enseignement et travaille à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée de ses différentes activités. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le/la CP maternelle peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors de horaires scolaires.</p> <p>Les missions CP Maternelle sont principalement d'ordre pédagogique dans le cadre de la formation Plan Maternelle et dans le cadre de l'accompagnement d'équipes pédagogiques d'écoles maternelles. Elles concernent le territoire de l'académie. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement des professeur(e)s et des équipes, la formation initiale et continue, l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement des évolutions de la politique éducative dans le champ de l'école maternelle.</p> <p>Dans ce contexte, le/la CPA Maternelle travaille en lien avec l'IEN Maternelle et l'équipe des formateurs de l'académie.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le/la CPA Maternelle effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités sont équitablement réparties. Il/elle constitue, pour les équipes de circonscription et la direction académique, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative. Sous cette autorité, il/elle contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants et des enseignantes, à l'échelle de l'académie. Il ou elle peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de l'académie.</p>
Lieux d'exercice	Centre Paris Lecture (13 ^e) et académie de Paris.
Autorité hiérarchique	Le/la CPA Maternelle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale et fonctionnelle de l'IEN mission Maternelle. Administrativement, il est rattaché à l'A-DASEN.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Le ou la CPA maternelle fait partie intégrante de l'équipe académique qui met en œuvre le Plan Maternelle. Il/elle est le collaborateur direct ou la collaboratrice directe de l'IEN mission maternelle. Son action s'inscrit dans le cadre du plan maternelle académique arrêté par le DASEN, dont il ou elle reçoit une lettre de mission. Il/elle est chargé(e) de déployer et de mettre en œuvre la formation académique maternelle et de développer des ressources pédagogiques.

Ses principales missions s'exercent dans un cadre académique :

- **Formation Plan Maternelle auprès des PE de PS/MS/GS :**

- Les spécificités de l'enseignement à l'école maternelle
- La langue orale
- Vers la langue écrite
- **Recrutement et accompagnement des PE des dispositifs de moins de trois ans :**
 - Temps de formation (5 dans l'année scolaire)
 - Visites et conseils en classe
- **Accompagnement de constellations en circonscription :**
 - Accompagnement de proximité de constellations
- **Accompagnement de l'expérimentation Ecoles du XXI^e siècle :**
 - Réflexion avec les équipes d'école engagées
 - Mise en œuvre des expérimentations en lien avec les équipes pédagogiques, les CASPE et les chercheurs
 - Rédaction des expérimentations
 - Observations et évaluation des expérimentations
- **Participation à l'Ecole de la formation :**
 - Formations pluri-catégorielles (PE/ASEM/Animateurs)
 - Formations en lien avec les expérimentations Ecoles du XXI^e siècle
- **Contribution à la déclinaison de la politique éducative maternelle académique et nationale :**
 - Contribuer à la production de parcours de e-formation
 - Contribuer à la production de ressources publiées sur le site Maternelle
 - Contribuer à la production de livrets imprimés pour l'école maternelle
- **Communication et valorisation**
 - Participer à l'organisation et à l'animation d'événements (séminaires, colloques, ...)
 - Contribuer à la réflexion sur les choix des ressources avec la Mairie de Paris

PROFIL de COMPÉTENCES

Le ou la CPA Maternelle devra posséder :

- Des compétences de formateur
- De solides connaissances sur la maternelle et une expertise pédagogique
- Une maîtrise des outils et usages numériques
- Des compétences maîtrisées dans la communication et l'expression orale et écrite.

Le ou la CPA Maternelle devra faire preuve de :

- Capacités de gestion et d'animation de groupes et de rendre compte du travail en cours ou effectué
- Compétences à travailler en équipe et en partenariat (avec les équipes de circonscription, les équipes de formateurs académiques, la collectivité...)
- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service
- Qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations de travail
- Qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

CONTACTS :

- IEN maternelle : isabelle.goubier@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr